

Modifications découlant de l'adoption des IFRS au Canada Décembre 2009

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION
DES COMMENTAIRES :
LE 19 FÉVRIER 2010**

Le présent exposé-sondage est publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le Conseil). Les membres du Conseil proviennent des secteurs de l'Administration publique, de la vérification législative, de l'expertise comptable, des affaires et de l'enseignement supérieur. Tous les membres siègent à titre personnel et non en tant que représentants d'un gouvernement, de leur employeur ou d'une organisation.

Les personnes, les gouvernements et les organisations sont invités à faire parvenir par écrit au Conseil leurs commentaires sur les propositions contenues dans l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont en faveur du texte proposé expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Tous les commentaires reçus seront postés sur le site Web du CCSP à l'adresse www.psab-ccsp.ca dix jours après la date limite de réception des commentaires, sauf si le répondant demande qu'ils soient tenus confidentiels.

Pour être pris en considération, les commentaires devront parvenir le 19 février 2010 au plus tard, à l'adresse suivante :

**Tim Beauchamp, directeur
Comptabilité du secteur public
L'Institut Canadien des Comptables Agréés
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario)
M5V 3H2**

Un [formulaire de réponse](#) en format PDF a été posté avec le document pour faciliter votre tâche. Par ailleurs, vous pouvez faire parvenir vos commentaires écrits par courriel, en format Word, à l'adresse suivante : ed.psector@cica.ca

Les normes, les notes d'orientation et les énoncés de pratiques recommandées concernant la comptabilité dans le secteur public ne visent que les éléments d'information dont l'importance relative est grande. L'appréciation de l'importance relative d'un élément relève du jugement du praticien dans une situation donnée. L'importance relative d'un élément peut être définie en termes de probabilité que cet élément puisse influencer sur les évaluations et les jugements éventuels des utilisateurs d'états financiers. Un élément d'information important est un élément dont on peut croire qu'il influencerait sur les évaluations et jugements des utilisateurs relativement aux activités et à la gestion financières du gouvernement.

Points saillants

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) se propose, sous réserve des commentaires qu'il recevra à la suite de la publication du présent exposé-sondage, d'éliminer l'obligation pour les organismes publics qui se conforment aux normes applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public énoncées dans le Manuel de l'ICCA – Comptabilité (c'est-à-dire les Normes internationales d'information financière (IFRS)) de continuer d'appliquer les chapitres SP 3800, AIDE GOUVERNEMENTALE — APPLICATION DU CHAPITRE 3800 DU MANUEL DE L'ICCA – COMPTABILITÉ, et SP 3270, PASSIF AU TITRE DES ACTIVITÉS DE FERMETURE ET D'APRÈS-FERMETURE DES DÉCHARGES CONTRÔLÉES DE DÉCHETS SOLIDES.

Principaux éléments de l'exposé-sondage

Les principaux éléments de l'exposé-sondage sont les suivants :

- retrait du chapitre SP 3800 du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public («le Manuel du secteur public»);
- élimination de l'obligation pour les organismes publics qui se conforment aux IFRS d'appliquer également le chapitre SP 3270.

Par conséquent, l'Annexe B de la Préface des normes comptables pour le secteur public («la Préface») serait retirée.

Les modifications proposées s'appliqueraient aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Contexte

Actuellement, la Préface prescrit aux entreprises publiques de se conformer aux normes applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public énoncées dans le Manuel de l'ICCA – Comptabilité et permet aux autres organismes publics de les appliquer. Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, ces normes seront les IFRS.

Si le chapitre SP 3800 était conservé, il limiterait le choix des traitements possibles pour les organismes publics qui appliquent les IFRS. Quant au chapitre SP 3270, il ajouterait des exigences à celles des IFRS. L'ajout d'exigences canadiennes aux IFRS se traduirait par des états financiers établis selon une version des IFRS propre au secteur public canadien, ce qui ne serait plus vraiment les IFRS.

Comme le Conseil des normes comptables, le CCSP a également convenu que les organismes publics qui se conforment aux IFRS ne se verront pas imposer d'exigences supplémentaires aux fins de l'établissement de leurs états financiers à usage général, et ce, pour les raisons suivantes :

- l'imposition d'exigences supplémentaires aux organismes qui appliquent les IFRS, ou la restriction des options offertes selon les IFRS, aurait pour effet de réduire la comparabilité des états financiers à usage général établis par les organismes publics par rapport à l'information financière d'entités semblables du secteur privé établie conformément aux IFRS;
- l'imposition d'exigences supplémentaires réduirait également la compréhensibilité du référentiel comptable utilisé pour établir les états financiers à usage général des organismes publics qui se conforment aux IFRS.

Le CCSP se propose donc de retirer le chapitre SP 3800 du Manuel du secteur public et l'Annexe B de la Préface pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Appel à commentaires

Le CCSP invite les personnes, les gouvernements et les organisations à formuler des commentaires sur tout aspect de l'exposé-sondage.

Lorsque des commentaires sont formulés à la suite d'un processus de consultation au sein d'une organisation, il est utile d'indiquer de façon générique la source des commentaires dans la réponse. Cette façon de faire aide à comprendre comment les propositions touchent différents aspects de l'organisation.

Les commentaires sont d'autant plus utiles qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis et, s'ils expriment un désaccord avec l'exposé-sondage, qu'ils expliquent clairement le problème en cause et qu'ils comportent le libellé exact des modifications suggérées, avec motifs à l'appui.

Les motifs à l'appui des commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils indiquent comment les propositions contenues dans l'exposé-sondage, ou les modifications suggérées :

- aboutissent à des informations d'une pertinence accrue au regard de la reddition de comptes et de la prise de décisions par des utilisateurs externes;
- améliorent la représentation de la substance de l'opération ou de l'événement sous-jacent aux informations;
- contribuent à l'amélioration des mesures et de la compréhension de la situation financière et des résultats annuels;
- permettent d'accroître la comparabilité;
- fournissent suffisamment d'informations aux utilisateurs externes pour qu'ils puissent comprendre les états financiers.

Nous vous serions donc reconnaissants de répondre aux questions suivantes :

1. Êtes-vous d'accord avec l'idée que le CCSP ne devrait pas imposer d'exigences supplémentaires aux organismes publics ni limiter les choix offerts par les IFRS? Dans la négative, veuillez expliquer les questions ou les incidences qui devraient être prises en compte.
2. Êtes-vous favorable au retrait du chapitre SP 3800 du Manuel du secteur public et de l'Annexe B de la Préface? Si non, pourquoi pas?
3. Y a-t-il, selon vous, d'autres questions se rapportant à ce sujet qui devraient être prises en considération?

Modifications découlant de l'adoption des IFRS au Canada

PROPOSITION

Le chapitre SP 3800, AIDE GOUVERNEMENTALE — APPLICATION DU CHAPITRE 3800 DU MANUEL DE L'ICCA – COMPTABILITÉ, serait retiré du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public.

De même, l'Annexe B (ainsi que la note connexe) serait retirée de la Préface des normes comptables pour le secteur public.